

# U2019NSS

**Fiche Sport**

**51 – Tir sportif**

Mise à jour : 10 octobre 2018

# Sommaire

---



|  |         |
|--|---------|
| Introduction   | Page 3  |
| I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible              | Page 4  |
| II. Pour un sport scolaire innovant  | Page 17 |
| III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable | Page 19 |
| Membres CMN  | Page 23 |
| Annexes  | Page 24 |

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Tir Sportif a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

|           |                          |
|-----------|--------------------------|
| Benjamins | nés en 2006 2007 et 2008 |
| Minimes   | nés en 2004 et 2005      |
| Cadets    | nés en 2002 et 2003      |
| Juniors   | nés en 2000 et 2001      |
| Seniors   | nés en 1999 et avant     |

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- **Tir sportif**,<sup>2</sup>
- Parapente.

**Textes de Référence :**

- LC Sécurité

<sup>2</sup> « 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

«-l'examen neurologique et de la santé mentale ;

«-l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;

«-l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;

# Championnat de France UNSS Excellence Tir Sportif

## Conditions de participation

Toutes les Équipes sont en championnat Excellence

|                            | COLLÈGES   | LYCÉES  |
|----------------------------|--|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS        | Benjamins<br>Minimes<br>Cadets<br><br>Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable  | Minimes<br>Cadets<br>Juniors<br>Seniors<br><br>Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance |
|                            | Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé   |   |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES    | 2 tireurs<br>Mixité autorisée<br>Avec au maximum un ou une athlète inscrit en listes ministérielles dans les catégories suivantes : élite, sénior, relève, collectifs nationaux.   |   |
| JEUNE ARBITRE              | 1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifiée (UN seul pour les collèges et les lycées)<br>Niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive<br>Il ne peut pas être compétiteur<br>En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France |   |
| JEUNE COACH                | 1 jeune coach obligatoire, intégré à l'équipe<br>Il est compétiteur et devra être certifié académique (test disponible sur OPUSS)<br>Une équipe sans jeune coach sera déclassée  |   |
| RÈGLEMENT                  | Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS)  |   |
| FORMULE                    | Relais 4 x 20 coups en 2 heures  |   |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | 2 équipes par académie sont qualifiées, après accord de la commission de qualification<br>Repêchages possibles   |   |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | <b>65</b> équipes maximum  |   |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France Excellence Collèges en carabine<br>Champion de France Excellence Collèges en pistolet<br>Champion de France Excellence Lycées en carabine<br>Champion de France Excellence Lycées en pistolet<br>Champion de France Excellence LP en carabine<br>Champion de France Excellence LP en pistolet   |   |

## Précisions Réglementaires

- Deux disciplines : Carabine – Pistolet,

La participation à un championnat d'académie est **OBLIGATOIRE**.

# Championnat de France UNSS Tir Sportif Sport Partagé

## Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA\* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>  
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » \* ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

\* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France).

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves inscrits en listes ministérielles dans les catégories suivantes : élite, sénior, relève, collectifs nationaux (sauf SSS sport partagé).

|                            | COLLÈGES  | LYCÉES   |
|----------------------------|---|--|
| LICENCIÉS<br>AUTORISÉS     | Pour les élèves en situation de handicap :<br>Benjamins / Minimes / Cadets<br>Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe<br><br>Pour les élèves valides :<br>Benjamins / Minimes / Cadets 1   | Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides :<br>Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors |
| COMPOSITION<br>DES ÉQUIPES | 2 compétiteurs* :<br>1 élève en situation en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3 ou C4) associé à 1 élève valide<br><br>*Pour les élèves déficients visuel (DV), la licence UNSS du guide est souhaitée.<br>Il ne fait pas partie de la composition initiale de l'équipe.<br>Pour les jeunes classés en C4 et C3, l'assistant effectuant l'installation au pas de tir (et uniquement cette tâche) peut être une personne extérieure à l'équipe<br><br>Mixité : facultative |  |
| JEUNE ARBITRE              | 1 Jeune arbitre par ACADÉMIE qualifié (UN seul pour les collèges, les lycées et le sport partagé)<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être compétiteur<br>En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au championnat de France.   |  |
| JEUNE COACH                | 1 Jeune coach obligatoire intégré à l'équipe<br>Il est compétiteur et devra être CERTIFIÉ ACADEMIQUE. (test disponible sur OPUSS)<br>Une équipe sans jeune coach sera déclassée.  |  |
| RÈGLEMENT                  | En annexe de la fiche sport :<br>1 - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFTir (WSPS)<br>2 - Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS)   |  |
| FORMULE DE<br>COMPÉTITION  | Idem valides  |  |

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification Académique repêchages et invitation possibles de toutes AS sur décision de la CMN  |  |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | Open   |  |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Carabine Collèges Sport Partagé<br>Champion de France « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Pistolet Collèges Sport Partagé | Champion de France « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Carabine Lycées Sport Partagé<br>Champion de France « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Pistolet Lycées Sport Partagé |

## Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

### Les responsables d'équipes ou les enseignants EPS

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des Référents Para-tir dans les Ligues Régionales de Tir pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents relatifs au [Para-tir](https://www.fftir.org/fr/handi_tir_et_para_tir) sur le site de la FFTir : [https://www.fftir.org/fr/handi\\_tir\\_et\\_para\\_tir](https://www.fftir.org/fr/handi_tir_et_para_tir).

En cours de championnat de France, la CMN pourra mettre en place un « testing » pour des élèves de l'équipe afin d'ajuster les classifications et compensations éventuelles.

## Carabine

| <b>Cat UNSS</b> | <b>Atteinte</b>  | <b>Handicaps FFH</b>   | <b>Classification FFTir (WSPS)</b> | <b>Adaptations</b>  | <b>Bonus de point</b> |
|-----------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------|
| <b>C 4</b>      | Sportif ayant un handicap moteur important sur 3 ou 4 membres (inférieurs et supérieurs) et le tronc (fauteuil ou debout)            | Sportifs classés FE ou F1 dans la classification Handisport jeune                | SH2                                | Position : respecte la position des épreuves de type couché Para-tir (cad les 2 coudes posés sur la table ou tablette)<br>Assis sur : fauteuil, chaise ou tabouret<br>Potence : à ressort<br>Assistant : en fonction des capacités : aide à l'installation au pas de tir, installe l'arme, charge la carabine | 20                    |
| <b>C 3</b>      | Sportif ayant un handicap moteur avéré sur 2 de ses membres et le tronc (sportifs en fauteuil) ou 3 de ses membres (sportifs debout) | Sportifs classés F2 ou D1 dans la classification Handisport jeune                | SH2                                | Position : respecte la position des épreuves de type couché Para-tir (cad les 2 coudes posés sur la table ou tablette)<br>Assis sur : fauteuil, chaise ou tabouret<br>Potence : à ressort<br>Assistant : en fonction des capacités : aide à l'installation au pas de tir.                                     | 15                    |
|                 | Déficient visuel   | Déficient visuel   | VI                                 | Système de visé VIASS   | 20                    |
| <b>C 2</b>      | Sportif ayant un handicap moteur important sur 1 ou 2 membres avec une bonne fonctionnalité du tronc                                 | Sportifs classés F3 ou D2 dans la classification Handisport jeune                | SH1                                | Position : respecte la position des épreuves de type couché Para-tir (cad les 2 coudes posés sur la table ou tablette)<br>Assis : Assis sur : fauteuil, chaise ou tabouret<br>potence : à ressort   | 5                     |
| <b>C 1</b>      | Sportif avec une atteinte motrice légère ne nécessitant pas d'adaptation particulière  | Sportifs classés D3 et D4 dans la classification Handisport jeune sportif sourds | SH1                                | Position : respecte la position des épreuves de type couché Para-tir (cad les 2 coudes posés sur la table ou tablette)<br>Assis : Assis sur : fauteuil, chaise ou tabouret<br>potence : à ressort   | 0                     |
| <b>C 0</b>      | Aucune atteint   | valide   |                                    | Aucune, se référer au règlement UNSS collège ou Lycée excellence  | 0                     |



## Pistolet

| <b>Cat UNSS</b> | <b>Atteinte</b>  | <b>Handicaps FFH</b>  | <b>Classification FFTir (WSPS)</b> | <b>Adaptations</b>   | <b>Bonus de point</b> |
|-----------------|--|---|------------------------------------|--|-----------------------|
| <b>C 4</b>      | Sportif ayant un handicap moteur important sur 3 ou 4 membres (inférieurs et supérieurs) et le tronc (fauteuil ou debout)            | Sportifs classés FE ou F1 dans la classification Handisport jeune | SH2                                | Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)   |                       |
| <b>C 3</b>      | Sportif ayant un handicap moteur avéré sur 2 de ses membres et le tronc (sportifs en fauteuil) ou 3 de ses membres (sportifs debout) | Sportifs classés F2 ou D1 dans la classification Handisport jeune | SH2                                | Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)   |                       |
|                 | Déficient visuel   | Déficient visuel  | VI                                 | Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)   |                       |
| <b>C 2</b>      | Sportif ayant un handicap moteur important sur 1 ou 2 membres avec une bonne fonctionnalité du tronc                                 | Sportifs classés F3 ou D2 dans la classification Handisport jeune | SH1                                | Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité)<br>Position : debout ou Assis sur fauteuil, chaise ou tabouret<br>potence : même règle que CdF UNSS valide | 5                     |
| <b>C 1</b>      | Sportif avec une atteinte motrice légère ne nécessitant pas d'adaptation particulière  | Sportifs classés D3 et D4 dans la classification Handisport jeune | SH1                                | Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité)<br>Position : debout<br>potence : même règle que CdF UNSS valide   | 0                     |
| <b>C 0</b>      | Aucune atteinte  | valide  |                                    | Aucune, se référer au règlement UNSS collège ou Lycée excellence   | 0                     |

# **Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS**

## **Tir Sportif**

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

### **Textes de Référence :**

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

### **Modalités**

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- reclasser les Lycées en conséquence.

### **Exemple**

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> LP 1
  - 2<sup>ème</sup> Lycée A
  - 3<sup>ème</sup> Lycée B
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée      1<sup>er</sup>      Lycée A  
                         2<sup>ème</sup>      Lycée B  
                         3<sup>ème</sup>      Lycée C  
                         ..... éventuellement
- CF LP            1<sup>er</sup>      LP 1  
                         2<sup>ème</sup>      LP 2  
                         ..... éventuellement

### **Protocole**

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les services régionaux :

- **1<sup>er</sup> mars 2019 avant 10h**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

---

### Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France de Tir Sportif, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.



## **Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés. La découverte du Tir Sportif peut se faire à l'occasion de raids multi-activités.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Animations possibles

- circuit ludique
- tir laser
- tir sur Scatt
- parrainage par un athlète de haut niveau
- démonstrations d'autres disciplines
- quizz
- .....

### Développement Durable

Les Championnats de France respecteront la charte du développement durable, contenue dans le label proposé par le CNOSF « Développement durable, le sport s'engage »: chaque membre de l'organisation, ainsi que tous les participants et accompagnateurs, devront veiller à la maîtrise du développement durable à travers les différents aspects de cet évènement :

- maîtrise et diminution des transports : co-voiturage et navettes de bus, repas et compétition sur le même site,
- maîtrise de la restauration « durable »: produits locaux, si possible bio,
- maîtrise et limitation des déchets : produits recyclables, vaisselle réutilisable, tri sélectif...
- sensibilisation et information des participants à la maîtrise de l'environnement et au développement durable,
- .....

### International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

### Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque rencontre se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque épreuve les concurrents s'applaudiront.

#### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

### Sécurité

La sécurité concerne les tireurs, les jeunes arbitres, jeunes coachs ainsi que les spectateurs.

Elle exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes et la prise de précautions dans les déplacements avec une arme.

Une auto discipline est nécessaire de la part de tous, sinon il incombe aux responsables de pas de tir de faire preuve d'autorité et aux tireurs et responsables d'équipes de les assister dans cette action.

#### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



## Responsabilité

# Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



### 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,

- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTir

La Commission Mixte Nationale va mettre en œuvre des passerelles durant le PNDSS 2016 – 2020.

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

## 5. Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

En Tir sportif, le jeune coach fait parti du binôme des compétiteurs.

## Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : à la date butoir de qualification

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

## FFTir

Isabelle BURGOT

Thomas BERTAGNOLIO

Liaison service technique FFTir

## UNSS

Sébastien THIBOT

Marie-Pierre ROUSSARD

Nathalie SALAS

Responsable Jeune Officiel

Responsable Formation

## Délégué technique UNSS

Jérôme BROUSSIER

## Référent FFTir

Marie-Hélène LEJARD



**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018  
et n'étant pas autorisées à participer  
aux Championnats de France 2019**

---

NÉANT

---

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2018  
et n'étant pas autorisées à participer en 2019**

---